Nouvelle formule de la prime d'activité

Vous pouvez peut-être en bénéficier

Près de 3,5 millions de foyers, dont 700.000 nouveaux, devraient bénéficier de la nouvelle formule de la prime d'activité, dont le montant a été augmenté et l'accès élargi en janvier 2019.

Lancé en 2016 pour remplacer la prime pour l'emploi et le RSA activité, la prime d'activité prend la forme d'un versement mensuel.

Pour la recevoir, il faut la demander

En 2018, 30% des personnes éligibles ne l'ont pas demandée. Y avez-vous le droit et auprès de qui vous signaler ? Critères, montants, démarches... voici ce qu'il faut savoir sur ce dispositif.

La prime d'activité est une prestation sociale, non-imposable, permettant à ses bénéficiaires de compléter leur niveau de ressource. Elle est versée par la CAF ou par la MSA.

Elle est destinée à tous les travailleurs majeurs, résidant en France, exerçant une activité professionnelle et dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond (salariés, travailleurs indépendants, étudiants, apprentis).

Une déclaration trimestrielle détermine son montant

La prime est calculée en fonction de la situation de chaque bénéficiaire, les éventuelles autres ressources (salaire du conjoint, indemnités chômage, allocations familiales) et aides (APL) perçues au sein du foyer sont prises en compte.

Le calcul s'établit sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le plafond maximal pour bénéficier de la prime d'activité est, en 2019, de 1,5 SMIC. Par exemple, un salarié célibataire sans enfant pourra percevoir la prime pour un salaire allant jusqu'à 1 787 € net par mois. Un simulateur est disponible sur www.caf.fr ou sur www.mes-aides.gouv.fr

Le versement se fait le 5 de chaque mois. Cette prestation n'est pas rétroactive. Si vous pouvez y prétendre, vos droits seront ouverts à partir du mois suivant votre demande.

+ d'infos : www.demarchesadministratives.fr / www.caf.fr / www.service-public.fr.

Plus d'infos

La demande se fait en ligne sur www.caf.fr ou www.msa.fr. *Le versement de la prime d'activité n'est pas automatique. Vous recevrez une notification d'attribution pour trois mois. La période de référence est le trimestre précédant le trimestre où vous percevez la prime d'activité.*